

Le bénévolat dans le cadre du Festival Groove'N'Move ou du Juste Debout Suisse implique des responsabilités, des obligations et des droits, qui sont contenus dans la présente charte.

Le bénévolat est un engagement social gratuit. La personne qui s'engage, choisit librement de donner une partie de son temps au festival. Les bénévoles offrent des prestations qui améliorent la qualité de la manifestation qui ne pourrait pas avoir lieu sans eux.

Le bénévolat est une opportunité pour ceux qui s'y impliquent de participer à la réalisation d'un événement unique et appréhender ses propres compétences dans un contexte professionnel et bienveillant.

Merci à tous nos bénévoles et futurs bénévoles qui s'impliquent avec enthousiasme et fidélité durant le festival Groove'N'Move et le Juste Debout Suisse.

I - Le Festival Groove'N'Move / Juste Debout Suisse et ses responsables s'engagent à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Offrir des conditions de collaboration saines et adaptées.
- Confier aux bénévoles des activités qui leur correspondent, les aider à s'insérer dans l'équipe et leur donner des informations adéquates quant à l'objet des missions qui leur sont confiées, les règles à respecter et les limites de leurs engagements.
- Donner aux bénévoles des informations claires sur l'organisation du Festival, ses objectifs, son fonctionnement et leur assurer une aide et un accompagnement pertinent.
- Reconnaître les compétences, respecter la dignité, et le caractère privé des correspondances et informations personnelles transmises.

II - Vos responsabilités en tant que bénévoles :

- Être engagé et actif pour la promotion du festival.
- Ne pas mettre en péril le déroulement ou la réputation du festival.
- Être **à l'heure et sobre** aux rendez-vous fixés. En cas d'empêchement ou de retard, quel qu'il soit, le bénévole avertit l'organisation **le plus tôt possible** et essaye de trouver un/e remplaçant/e. Le bénévole avertit immédiatement le responsable de tout changement.
- Assurer avec sérieux, professionnalisme et enthousiasme les tâches dont vous aurez accepté la responsabilité, respecter les consignes données par l'organisation et les responsables secteurs dans l'exercice de vos fonctions.
- Se référer à vos responsables ou référents pour toutes questions, remarques ou problématiques rencontrées.
- Respecter le matériel et tous les acteurs du festival
- À tout moment, respecter la législation en vigueur.

◦ Autant que possible, participer aux réunions de bénévoles. En cas d'impossibilité prendre contact avec les responsables ou l'un des bénévoles présents afin d'être informé du contenu de la réunion. Les dates des réunions vous seront remises lors de la finalisation de votre inscription en tant que bénévole.

III - Vos droits en tant que bénévole :

- Un T-shirt du festival offert
- Invitation au pot de bienvenue - rencontre avec le Directeur du festival et son équipe
- Accès gratuit aux stages d'initiations
- Sur demande, vous pouvez obtenir une attestation d'engagement pour les postes que vous aurez occupés, remise durant le mois suivant le festival.
- De plus :
 - Chaque mission* vous donne droit à :
 - une entrée valable pour un spectacle ou un battle de votre choix que vous pourrez offrir ou garder pour vous même.
 - deux bons boissons pour la journée travaillée (pendant le Festival)

Ou un engagement de six missions au minimum :

- donne droit à un badge "All access" pour la durée du Festival Groove'N'Move 2019.
- deux bons boissons pour les journées travaillées.

*Une mission correspond à 4 à 6 heures d'engagement sur une journée donnée. Une mission peut comprendre plusieurs postes. Il se peut que les postes changent en cours de mission selon les besoins identifiés par les organisateurs. Le bénévole accepte un poste et une mission en connaissance de ses capacités, affinités et disponibilités.

IV - Vos obligations en tant que bénévoles :

- Avoir lu, approuvé et signé la présente charte
- Avoir rempli le formulaire sur l'onglet Bénévoles du site www.groove-n-move.ch
- Se conformer aux obligations spécifiques du/des poste/s dont vous avez pris la responsabilité
- Être sorti de l'école obligatoire, être âgé de 16 ans révolus (18 ans pour travailler au bar ou dans les stands de vente)
- Disposer d'une assurance responsabilité civile et avoir une assurance accident.

Pour les mineurs, fournir une copie de la pièce d'identité d'un responsable légal, ainsi qu'une attestation signée par le même adulte.

**GROOVE
N'MOVE**

15-26 MARS 2019

Juste Debout
GENEVA

9 FEVRIER 2019

V - Dispositions finales

Le bénévole déclare avoir lu, compris et approuvé la présente charte et s'engage à la respecter lors de son engagement durant le festival Groove'N'Move / le Juste Debout Suisse 2019.

Le bénévole :

Nom et prénom :

.....

Lieu et date :

.....

Signature :

.....

Pour le festival Groove'N'Move / Juste Debout Suisse

Le directeur général et artistique : Sébastien Boucher

.....

Les responsables des bénévoles : émilie Ferreira & Fanny Dupenloup

.....